

ARRÊTÉ DU 24 JUILLET 2020 PORTANT RÉCAPITULATION DES INDICES DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS RÉSULTANT DE LA PRISE EN COMPTE DE L'INDEMNITÉ DE FEU

+ COMMUNIQUÉ +

// 5 AOÛT 2020 //



le décret sur la prime de feu

avec l'arrêté permettant de prendre en considération la prime de feu dans le calcul de notre retraite

C'est désormais officiel, l'arrêté vient d'être publié au Journal Officiel. Tous les détails en suivant le lien ci-dessous :



<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042148192>



L'UNSA-SDIS PRAGMATIQUE, EFFICACE ET RÉALISTE.

WWW. UNSA-SDIS.FR